



**MINISTRE DES MINES**

*Le Ministre*

0269

10 MARS 2018

**ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2018 DU .....  
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N°13955  
A LA SOCIETE CONGO CONSTRUCTION INVESTMENTS SARL**

**LE MINISTRE,**

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36  
littéra f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier,  
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1er, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement  
Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation  
et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration  
entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les  
membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions  
des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination  
des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des  
Ministres Délégués et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches**  
n°**KIN/20170421/130800** introduite par la société **CONGO**  
**CONSTRUCTION INVESTMENTS SARL** en date du **21/04/2017**, et les  
pièces requises y jointes ;



Considérant que

---

**L'objet social de la société n'est pas conforme à l'article 23 du Code Minier.**

---

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est refusé à la société **CONGO CONSTRUCTION INVESTMENTS SARL**, ayant son siège social sis **avenue Kapenda n°777, Lubumbashi, Haut-Katanga**, le Permis de Recherches sollicité.

**Article 2 :**

La société **CONGO CONSTRUCTION INVESTMENTS SARL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 10 Mars 2018

**Martin KABWELULU**

**AMPLIATIONS :**

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- CONGO CONSTRUCTION INVESTMENTS SARL : 1

